

L'an deux mil vingt-cinq et le 02 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au 1^{er} étage de la Maison Villageoise, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	9	2	2

Présents (9) : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, DANTRESSANGLE Danielle, VAN de WALLE Nicole, GELIS Angélique, PRADAL Vincent, ALBERO Patricia

Absents excusés (2) : MUR Marion, SIMON Benjamin

Procurations (2) :

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

SIMON Benjamin donne procuration à VALERY Benoit

Secrétaire de séance : VALERY Benoit

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2025
- 2) Compte-rendu des décisions du Maire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 3) Contrat Cadre Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022 – 2028 pour les Communes de Caves et de Treilles et le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 4) Adoption de la motion relative à la réforme du CAS FACE portée par le SYADEN et l'Entente des syndicats d'énergies en région - Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO)

FINANCES LOCALES

Budget Communal

- 5) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- 6) Affectation des résultats 2024
- 7) Vote des taux des taxes locales 2025
- 8) Vote budget primitif 2025

Budget Annexe du lotissement

- 9) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- 10) Vote du budget primitif 2025

RESSOURCES HUMAINES

11) Création d'emplois non permanents pour l'accroissement saisonnier d'activité 2025

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 18 h 34

1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2025

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV de la séance précédente du conseil.

En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2025 est approuvé.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour la lecture des décisions.

Conseil municipal du 02 avril 2025

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
15/2025	27/02/2025	Signature d'un mandat concernant une ECHEANCE A RECOUVRE par débit d'office – <i>emprunt pour achat immeuble FAURAN</i>	CREDIT AGRICOLE	16 694.61 € (annuel)
16/2025	03/03/2025	Signature d'un mandat concernant une ECHEANCE A RECOUVRE – <i>emprunt pour rénovation appart 8 place de la fontaine</i>	BANQUE POPULAIRE	8 120.58 (annuel)
17/2025	03/03/2024	Signature de 2 mandats concernant la TAXE AMENAGEMENT pour l'extension du centre technique ET création maison chasse	(Direction départementale des finances publiques) DDFIP AUDE	4 088 €
18/2025	03/03/2025	Signature d'un mandat concernant le marché d'assistance et de représentation en justice en droit public – <i>période du 01/12/2024 au 28/02/2025</i>	HGC AVOCATS	3 600 €
19/20258	03/03/2025	Signature d'un mandat concernant la COTISATION 2025	COMITE INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DES FEUX ET FORETS	700 €
20/2025	04/03/2025	Signature de l'avenant n°1 pour le LOT 05 MENUISERIES EXTERIEURES – <i>plus-value</i>	SARL CONFORALU	2695.00 € HT 2 964.50 € TTC
21/2025	04/03/2025	Signature de l'avenant n°2 pour le LOT 05 MENUISERIES EXTERIEURES – <i>plus-value</i>	SARL CONFORALU	7 398.00 € HT 8 137.80 € TTC
23/2025	06/03/2025	Signature d'une convention « <i>animation dans le cadre du dispositif QUOI DE NEUF 2025</i> »	Bibliothèque Départementale de l'AUDE (organisateur) Et ZARNO (intervenant)	Prise en charge des frais de déplacement ne pouvant excéder 60 €
24/2025	06/03/2025	Signature d'un mandat concernant la régularisation de la cotisation assurance du personnel pour l'année 2025	CIGAC	4 136.79 €

25/2025	13/03/2025	Signature d'un mandat pour l'achat d'un ordinateur portable pour la gestion de la Maison Villageoise	IPCZEN	867 €
26/2025	14/03/2025	Signature d'un mandat concernant une ECHEANCE A RECOUVRE par débit d'office – <i>emprunt pour la rénovation du presbytère</i>	CREDIT AGRICOLE	3 856.65 € (trimestriel)
27/2025	21/03/2025	Signature d'un devis pour la pose de volets bois sur les logements situés route des Corbières	MENUSERIES CATHALA	1 680 €
29/2025	24/03/2025	Signature d'un devis pour la fabrication de volets bois sur les logements situés route des Corbières	LAGARDELLE FERMETURES	2 628.60 €
30/2025	24/03/2025	Signature d'un bordereau de mandats concernant des cotisations et des participations annuelles à des syndicats ou des associations	ASS DEP de CCFF de l'Aude FEDON PNR	350.00 € 100.00 € 333.06 €
31/2025	27/03/2025	Signature d'un devis pour la fourniture et la pose d'une cuisine dans un logement situé Route des corbières	SARL CONCEPT POSE 66	6 317 €
32/2025	01/04/2025	Signature de l'avenant n°1 pour le LOT 04 ENDUITS DE FACADES – <i>moins-value</i>	SAS RAVALEMENT 2000	- 11 156.52 HT - 12 272.17 TTC
33/2025	01/04/2025	Signature de l'avenant n°2 pour le LOT 04 ENDUITS DE FACADES – <i>plus-value</i>	SAS RAVALEMENT 2000	+ 825.00 HT + 907.50 TTC

RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
22/2025	06/03/2025	Signature d'une convention d'utilisation temporaire d'une salle de la maison villageoise – <i>10 Ateliers informatiques seniors</i>	Association Fédération Familles Rurales de l'Aude	GRATUIT
28/2025	21/03/2025	Signature d'une convention d'utilisation temporaire d'une salle de la maison villageoise – <i>Réunion de travail</i>	Association Caroubes Occitanes	GRATUIT

Commentaires sur les décisions :

- 23/2025 : Le Maire dit que les ateliers SENIORS attirent du monde ; Mme VAN DE WALLE qui participe aux ateliers ajoute qu'il y a entre 11 et 13 personnes à chaque séance.
- 24/02025 : La secrétaire de mairie précise que toutes les assurances pour cette année (bâtiments, véhicules, personnels) sont payées.
- 27/2025 : Le Maire ajoute que la porte coté Route des Corbières (ancienne de 2 ou 300 ans) a été refaite par le menuisier.
- 31/2025 : Le Maire précise que l'appartement de 1^{ère} urgence sera entièrement équipé et meublé.
- 32/2025 : M VALERY informe qu'en plus de la supervision de l'architecte, le Maire suit également le chantier assidûment, ce qui permet notamment de s'apercevoir que, parfois, les métrages ne sont pas bons.
- 33/2025 : Le Maire précise que la plus-value concerne le jambage.

3) Délibération 2025-06 : Contrat Cadre Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022 – 2028 pour les Communes de Caves et de Treilles et le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

Le maire lit la délibération qui explique que la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a initié en 2016 une politique pour développer et rendre attractifs les Bourgs Centres, dans le but de rééquilibrer le territoire. En 2021, une nouvelle génération de contrats territoriaux a été lancée pour la période 2022-2028, permettant aux communes de Caves et Treilles de présenter une candidature conjointe pour élaborer un projet de développement.

Ce projet vise à renforcer l'attractivité des deux communes en répondant à deux enjeux principaux : assurer une urbanisation maîtrisée pour répondre aux besoins de la population et revitaliser les centres anciens. Pour cela, deux axes stratégiques ont été définis : redynamiser les cœurs de villages et requalifier les entrées de territoire en favorisant les mobilités douces.

La délibération précise également que le projet doit s'articuler avec les politiques publiques du Grand Narbonne, qui est également partenaire du contrat « Bourg Centre », ainsi qu'avec le Parc Naturel Régional de La Narbonnaise en Méditerranée. Un Comité de Pilotage sera mis en place pour coordonner les actions et suivre leur avancement, en impliquant la population et les acteurs locaux.

Mme DANTRESSANGLE soulève la question de la signification concrète de ce contrat et de son rapport éventuel avec l'AURCA.

Le Maire explique que ce contrat vise à établir un partenariat entre plusieurs acteurs afin de valoriser le Bourg Centre. Il précise que ce dispositif permet notamment d'obtenir des financements pour divers travaux, tels que la réfection de l'entrée du village ou de la place. Ce contrat n'a pas de lien avec l'AURCA.

M. VALERY intervient pour préciser que le Contrat Cadre a pour objectif de définir un cadre d'action. Il souligne que ce qui a été mentionné par le Maire constitue en effet le cadrage des actions à entreprendre. Cela s'inscrit dans un schéma économique visant notamment à promouvoir le « *bien vivre* » au sein de la commune.

Le Maire fait remarquer que le Contrat Cadre est en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en prenant l'exemple des jeunes du village qui attendent l'ouverture du PLU pour pouvoir s'installer. Il met en avant l'une des grandes lignes du Contrat Cadre, qui est de favoriser le maintien des jeunes sur le territoire.

Mme DANTRESSANGLE exprime ses préoccupations concernant des incohérences dans les chiffres du document, signalant qu'ils ne sont pas à jour. M. VALERY lui répond que, tout comme un budget, le Contrat Cadre reflète une philosophie et constitue une prévision, et que les données peuvent ne pas être actuelles.

Le Maire conclut en expliquant que les chiffres ne sont pas à jour parce que le Contrat Cadre couvre la période 2022-2028 et que nous sommes actuellement en 2025.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-06 est approuvée à l'unanimité.

4) Délibération 2025-07 : Adoption de la motion relative à la réforme du CAS FACE portée par le SYADEN et l'Entente des syndicats d'énergies en région - Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO)

Le Maire explique que les programmes FACE reposent sur une cotisation appliquée à la consommation d'électricité. Cette cotisation est ensuite reversée par l'État afin de financer des projets d'effacement des réseaux. Ces fonds permettent aux communes de récupérer des ressources financières pour améliorer leurs infrastructures. Il est donc nécessaire d'adopter cette motion, car l'État envisage de supprimer cette cotisation au SYADEN.

Il lit la délibération qui expose la réforme du financement des aides à l'électrification rurale introduite par la loi de finances pour 2025 et qui suscite des inquiétudes quant à la pérennité des ressources et à une possible hausse des charges pour les consommateurs. Le SYADEN a adopté une motion pour interpeller les instances de l'État sur l'impact de cette réforme, et le Conseil Municipal est invité à l'adopter et à autoriser le maire à la porter auprès des autorités compétentes.

Le Maire procède au vote.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-07 est approuvée à l'unanimité.

La suite de la séance concernant les budgets, un diaporama de la note synthétique transmise préalablement à la séance est diffusé en parallèle des explications pour faciliter la compréhension des délibérations.

5) Délibération 2025-08 : Budget communal - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

M. LUCIEN Gérard, Maire, quitte la séance pour ne pas prendre part au débat ni au vote de la délibération. Il est remplacé par Mme Mariette GERBER, 1^{ère} Adjointe.

La présidente lit l'exposé de la délibération et face aux difficultés de lecture, la secrétaire de mairie, qui a une réelle connaissance du CFU, propose de prendre le relais. La présidente approuve.

La secrétaire informe que la note synthétique du CFU a été transmise préalablement aux membres du conseil. Elle rappelle qu'auparavant 2 délibérations devaient être votées : la première concernant le compte de gestion du comptable et la seconde le compte administratif de l'ordonnateur. Elle explique ensuite la procédure d'établissement du CFU : en février, la trésorerie a transmis un CFU « provisoire » qu'elle a dû vérifier avec les données du logiciel. Une fois confirmée la concordance des chiffres, la trésorerie a édité le CFU définitif.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 489 372.94 €

CHAPITRE 013 Atténuation de charges

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 64 063,90 €.
Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie

64 036,90 € en 2024 contre 41 509,80 € en 2023

La charge de personnel net correspond à 350 240,25 € En 2024

CHAPITRE 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les produits proviennent principalement :

- * vente produits épicerie de la Maison Villageoise : 43 517,95
- * vente repas cantine : 21 647,30

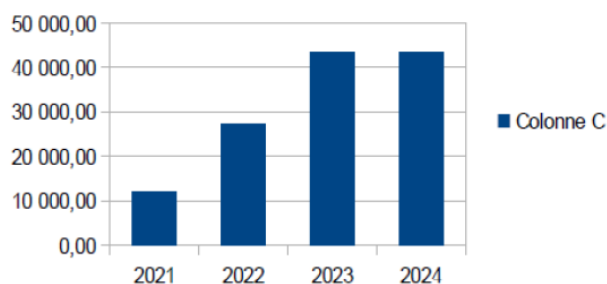
EXERCICES	2021	2022	VARIATION N et N-1	2023	VARIATION N et N-1	2024	VARIATION N et N-1
RECETTES 70	31 614,92	46 467,63	1,47 %	65 020,16	1,40 %	69 230,95	1,06 %

l'augmentation des recettes vient principalement du fait de l'évolution de la Maison villageoise :

- * augmentation des services
- * plus grande amplitude d'ouverture
- * encaissement des repas des festivités

EVOLUTION DES RECETTES DE LA MAISON VILLAGEOISE

2021	11 909,90
2022	27 202,98
2023	43 418,01
2024	43 517,95



Après présentation des recettes générées par la Maison Villageoise, dont on peut constater l'évolution positive depuis 2021, Mme DANTRESSANGLE pose la question des dépenses car les recettes, séparées des dépenses, « ne veulent rien dire en soi »

A cette remarque, M VALERY répond que cela veut tout de même dire qu'il y a une activité et une fréquentation. Même si ça coûte le double en dépenses, le service à la population est bien présent. C'est un chiffre d'affaires pas un résultat net.

Mme DANTRESSANGLE en convient mais ajoute que « si on veut avoir une idée il faut faire quelque chose d'un peu plus précis quand même »

CHAPITRE 73 Impôts et taxes

73211	Attribution de compensation	195 094,00
73221	FNGIR	210 414,00
738	Autres impôts et taxes	18 042,22
		423 550,22

CHAPITRE 731 Fiscalité locale

73111	Impôts directs locaux	116 221,00
73118	Autres contributions directes	1 156,00
		117 377,00

CHAPITRE 74 Dotations et participations

742	Dotations aux élus locaux	4 815,00
744	FCTVA	4 369,70
74718	Autres	211,99
748312	D.C.R.T.P.	109 639,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	13 621,00
748374	Biodiversité et aménités rurales	6 782,00
7484	Dotation de recensement	589,00
7488	Autres attributions et participations	1 500,00
		141 527,69

CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante

752	Revenus des immeubles	187 485,44
756	Libéralités reçues	11 550,00
75738	Autres	1 500,00
75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	260 614,70
75888	Autres	14 566,05
		475 716,19

CHAPITRE 76 Produits financiers

7688	Autres	10,60
------	--------	-------

Cela correspond à un « *relevé de portefeuille* » versé par le Crédit Agricole.

CHAPITRE 77 Produits spécifiques

7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors ASA)	6 340,48
------	---	----------

Cela correspond à la vente de « *bouts de terrains* »

CHAPITRE 78 Reprises sur provisions

781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	191 582,91
-----	---	------------

Cela correspond à la reprise des dépréciations effectuées l'année d'avant.

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 992 913.42 €

CHAPITRE 011 Charges à caractère général

les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 376 509,50 €

On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de -30 126,23 €

Les principaux postes de dépenses sont :

- * 22 948,67 pour le règlement de la prestation concernant la restauration scolaire
- * 30 247,27 pour l'électricité (bâtiments et éclairage public)
- * 27 286,50 pour l'alimentation (approvisionnement de la Maison villageoise)
- * 37 179,26 pour les assurances
- * 24 730,42 pour les contrats prestations de services
- * 19 786,99 pour l'entretien des voiries et la réfection de chemins communaux
- * 25 940,67 pour la rémunération d'intermédiaires et honoraires
- * 88 143,79 pour fêtes et cérémonies (prendre en compte une recette de 13 050 pour des libéralités reçues)

CHAPITRE 012 Charges de personnel

les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 414 277,15 €

On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de -18 527,35 €

l'augmentation des dépenses de personnel correspond à :

- * salaire rédacteur cat B à compter de avril 2024 au lieu de salaire CDD cat C
- * Régularisation plein salaire adj admin cat C en CLD
- * Plein salaire pour un agent cat C en PPR au lieu de demi salaire en CLD
- * Augmentation en conséquence des charges

CHAPITRE 014 Atténuation de produits

13 038 € : Il s'agit d'un rendu sur avance de fiscalité, plus précisément « d'un prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques »

CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante

Ces charges s'élèvent à . 95 515,41 €

Dont :

- * 27 973,07 d'indemnités aux élus
- * 36 000 en de contribution au SIVOS Caves Treilles
- * 14 463 € au SIVOM Corbieres Méditerranée
- * 11 550 en de subventions aux associations loi 1901

CHAPITRE 66 Charges financières

Intérêt Emprunt			
Chap	Art		Montant
66	Charges financières		10 282,49
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 282,49

CHAPITRE 68 Dotation aux provisions, dépréciations

Concernant l'année 2024, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Exercice	Montant restes à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2022	189 616.88 €	20%	37 923.38 €
2021		40%	
2020		60%	
2019		80%	
2018		100%	

CHAPITRE 042 Op ordre de transfert entre section (opération d'ordre = SI chapitre 040)

6751	Valeur comptable des immobilisations cédées (hors ASA)		17,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		6 323,48
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement		39 027,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 367,48	45 367,48

Ce ne sont pas des dépenses réelles, mais des « *jeux d'écritures* »

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 405 533.44 €

CHAPITRE 13 Subventions d'investissement

TIERS	DESCRIPTION	DATE	HT	TVA	TTC
Recettes			126 693,50	0,00	126 693,50
DEPARTEMENT DE L'AUDE (code : 324)	R I 13 1323 43 EXT CENTRE TECHNIQUE BDF 19/4 ACOMPTE SUBVENTION	25/04/2024	12 323,00	0,00	12 323,00
ACADEMIE DE MONTPELLIER (code : 596)	R I 13 1321 OPNI FOND D'INNOVATION - Acompte anglais à l'école	02/05/2024	1 447,50	0,00	1 447,50
DEPARTEMENT DE L'AUDE (code : 324)	R I 13 1323 43 bdf 27/5 ext centre technique maison de la chasse	04/06/2024	17 287,00	0,00	17 287,00
PREFECTURE (code : 296)	R I 13 13461 43 DETR 22 - solde SUBVENTION	25/06/2024	27 636,00	0,00	27 636,00
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération (code : 278)	R I 13 13251 43 solde FDC EXTENSION CENTRE TECHNIQ MUNICIPAL	06/08/2024	68 000,00	0,00	68 000,00

CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées

Recettes			120 000,00	0,00	120 000,00
CRCAM - CREDIT AGRICOLE (code : 317)	R I 16 1641 72 AR 121 VERST PRET UJ4899	06/08/2024	120 000,00	0,00	120 000,00

CHAPITRE 10 Dotations, fonds divers

Recettes			53 051,76	0,00	53 051,76
PREFECTURE (code : 296)	R I 10 10226 OPFI TAXE AMENAGEMENT (flux du 07-feb-2024 10:	13/02/2024	2 690,78	0,00	2 690,78
PREFECTURE (code : 296)	Multi-imputation FCTVA - COMMUNES (flux du 14-Feb-2024 10:30:03 , FC	04/03/2024	50 256,22	0,00	50 256,22
PREFECTURE (code : 296)	R I 10 10226 OPFI TAXE AMENAGEMENT DAVIET PHILIPPE	26/12/2024	104,76	0,00	104,76

CHAPITRE 27 Autres immobilisations financières

Recettes			60 420,70	0,00	60 420,70
COMMUNE DE TREILLES (code : 660)	R I 27 276348 OPFI REVERSEMENT AVANCE BP LOT 2023	29/03/2024	60 420,70	0,00	60 420,70

CHAPITRE 040 Op d'ordre de transfert entre sections (opération d'ordre = SF chapitre 042)

Recettes			45 367,48	0,00	45 367,48
SGC NARBONNE (code : 288)	R I 040 192 OPFI (ordre) plus value vente terrain HATOUM	22/04/2024	6 323,48	0,00	6 323,48
SGC NARBONNE (code : 288)	R I 040 2111 OPFI (ordre) CESSION HATOUM inventaire 182	22/04/2024	17,00	0,00	17,00
SGC NARBONNE (code : 288)	Investissement -Chap:040 AMORTISSEMENTS 2024	22/04/2024	39 027,00	0,00	39 027,00

RESTES A RÉALISER

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 305 265,87
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	305 265,87

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 415 059.80 €

CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles (études et honoraires) : 66 122.44 €

CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles (travaux) : 309 798.67 €

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

* fin du Marché pour l'extension du CT et création de la maison de la chasse :	45 848,31 €
* début du Marché pour la réhabilitation de 2 logements Rte des Corbières	36 154,70 €
* rénovation des 2 appartements au-dessus école :	119 726,92 €
* Mise en place de containers enterrés parking mairie :	39 171,24 €
* installation panneaux photovoltaïques sur le hangar communal :	18 120,00 €
* Réfection voirie	21 962,64 €
* salle eco culturelle (MO + travaux extension réseau)	30 674,40 €
* Etude piste cyclable	19 200,00 €

CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées

TIERS	DESCRIPTION	DATE	HT	TVA	TTC
Dépenses			38 938,69	0,00	38 938,69
CRCAM - CREDIT AGRICOLE (code : 317)	Multi-imputation RBST PRET N°01EC0B019PR	05/02/2024	8 545,14	0,00	8 545,14
BANQUE POPULAIRE (code : 316)	Multi-imputation EMPRUNT n°01014768 ECHEANCE 22 pour rénovation appartements 8 place de la Fontaine	08/03/2024	6 579,98	0,00	6 579,98
CRCAM - CREDIT AGRICOLE (code : 317)	Multi-imputation RBST PRET N°P4297902	22/03/2024	3 700,90	0,00	3 700,90
CRCAM - CREDIT AGRICOLE (code : 317)	D I 16 167 OPFI REGULARISATION COMPTE 167 FU 1678	22/04/2024	8 979,40	0,00	8 979,40
CRCAM - CREDIT AGRICOLE (code : 317)	Multi-imputation RBST PRET N°P4297902	11/06/2024	3 705,99	0,00	3 705,99
CRCAM - CREDIT AGRICOLE (code : 317)	Multi-imputation RBST PRET N°P4297902	05/09/2024	3 711,09	0,00	3 711,09
CRCAM - CREDIT AGRICOLE (code : 317)	Multi-imputation PRET CREDIT AGRICOLE ECH 1/12/24 P 4297902	05/12/2024	3 716,19	0,00	3 716,19

CHAPITRE 26 Participations et créances rattachées

Dépenses			200,00	0,00	200,00
SAS ENERGIE LOCALE DE TREILLES (code : 659)	D I 26 261 OPFI Création SAS ENERGIE LOCALE DE TREILLES - part communale	27/02/2024	200,00	0,00	200,00

RESTES A RÉALISER

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 338 790,97
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	72 956,98
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	265 833,99

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme GERBER Mariette, 1ère adjointe, délibère sur le compte financier unique 2024 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable. Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE TREILLES (M57) - MAIRIE DE TREILLES - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 560 115,55	1 579 553,86	3 139 669,41
	Recettes réalisées (1)	B	405 533,44	1 489 372,94	1 894 906,38
	Restes à réaliser	C	305 265,87	0,00	305 265,87
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 330 116,47	2 137 194,53	3 467 311,00
	Dépenses réalisées (1)	E	415 059,80	992 913,42	1 407 973,22
	Restes à réaliser	F	338 790,97	0,00	338 790,97
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 526,36	496 459,52	486 933,16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-229 999,08	557 640,67	327 641,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-239 525,44	1 054 100,19	814 574,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-33 525,10	0,00	-33 525,10
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-273 050,54	1 054 100,19	781 049,65

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présidente procède au vote.

VOTE	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-08 est approuvée à l'unanimité des membres ayant pris part à la délibération.

Le Maire revient prendre la présidence de la séance pour la suite.

6) Délibération 2025-09 : Budget Communal - Affectation des résultats 2024

Le Maire lit la délibération qui indique les chiffres suivants :

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	2023		2024	2024		
INVEST	-229 999,08		-9 526,36	338 790,97 305 265,87	-33 525,10	-239 525,44
FONCT	557 640,67		496 459,52			1 054 100,19

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 054 100,19 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	273 050,54 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	781 049,65 €

Il procède au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-09 est approuvée à l'unanimité.

7) Délibération 2025-10 : Vote des taux des taxes locales 2025

Le Maire lit la délibération qui propose le maintien des taux en vigueur.

- Le produit fiscal attendu : 152 926 €

Taxe foncière bâtie (TFB)	46.73%	122 806 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	51.43%	8 692 €
Taxe habitation (TH)	12.77%	21 428 €

- Les autres produits : 291 835 €

Mme GERBER ouvre le débat en questionnant la nécessité d'augmenter ou de baisser les taux, et demande s'il existe des objectifs associés à ces changements.

Le Maire répond que l'augmentation des taux permettrait de générer plus de recettes, tandis que leur diminution entraînerait une baisse des recettes.

M. VALERY souligne que les taux de la commune, parmi les plus faibles, avaient déjà été réduits lors du précédent mandat. Il ajoute que, face à l'inflation, le maintien des taux équivaut de toute façon à une diminution pour les contribuables.

Mme DANTRESSANGLE évoque le contexte pré-électoral et suggère qu'il ne serait peut-être pas opportun de baisser les taux à ce moment-là. En réponse, le Maire plaisante en affirmant qu'il serait en fait judicieux de réduire les taux avant les élections.

Le Maire fait un comparatif avec les 37 communes du Grand Narbonne, notant que de nombreuses communes se voient contraintes d'augmenter leurs taux en raison d'un manque de revenus supplémentaires tandis que notre commune a réussi à augmenter ses revenus durant ce mandat grâce notamment à la revalorisation du bail des éoliennes.

Mme DANTRESSANGLE qualifiant la commune de « riche », suggère de maintenir les impôts au même niveau.

M. PRADAL renchérit en suggérant que les décisions d'augmenter, diminuer ou maintenir les taux n'auront pas d'impact significatif sur le budget de la commune.

M. RECASENS et le Maire soutiennent cette affirmation, précisant que la part de la commune dans le montant total des impôts n'est pas prépondérante.

En conclusion, le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales tels quels et procède au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-10 est approuvée à l'unanimité.

Le Maire la décision du conseil.

Le Maire autorise ensuite la secrétaire de mairie à prendre la parole pour donner des informations préalables à la prochaine délibération.

Elle informe qu'auparavant, la commune prenait une délibération chaque année sur les amortissements. Comme vu avec M FERRAS, conseiller aux décideurs locaux de la commune, les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas obligées de délibérer chaque année sur ce point. On peut cependant réaliser des amortissements sur la base des études qui ont été conduites et qui n'ont pas abouties. Ainsi, chaque année M FERRAS nous fournit un tableau présentant tous les amortissements que la commune peut effectuer.

Voici le tableau fourni cette année :

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) FINALE
PLU 2022	DIAGNOSTIC ENJEUX DEFINITION DES BESOINS	10 an(s)	34 650,00	2802	3 465,00	23 859,00
302	Documents d'urbanisme divers	10 an(s)	260 169,82	2802	26 016,00	156 288,64
				2802 Somme	29 481,00	
300006	DISSOLUTION CCCM	10 an(s)	88 304,93	28041413	8 830,00	34 463,22
				28041413 Somme	8 830,00	
300007	DISSOLUTION CCCM	10 an(s)	3 501,50	280422	350,00	1 043,73
				280422 Somme	350,00	
90006684472612	Amortissement 2021	10 an(s)	1 420,44	2804412	142,00	852,39
				2804412 Somme	142,00	
				Grand Somme	38 803,00	

Concernant les dépréciations (pour les créances de plus de 2 ans), la commune a voté l'an dernier une délibération qui précisait une méthode de calcul. Ainsi, pour cette année, après avoir appliqué la méthode, voici les données que l'on obtient :

Compte	Exercice	n° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant des titres	Reste à recouvrer
414	2022	T-283	01/12/2022	do aido ferreira clarinda	loyer appartement 1 - 8 place de la fontaine décembre 2022	193.70 €	25.35 €
46726	2022	T-268	13/12/2022	rouge martial	jugement correctionnel m.rouge / treilles	195 434.00 €	188 508.63 €
						TOTAL	188 533.98 €

DEPRECIATIONS 2024	compte 4911 ou 496	37 923.38 €
REPRISE DEPRECIATIONS 2024	Titre au compte 7817	37 923.38 €
LISTE NON VALEURS TRANSMISES SGC	mandat au compte 6541	0
DEPRECIATIONS 2025	mandat au cpte 6817	75 413.59 €

Exercice	Montants restes à recouvrer	Taux de dépréciation	Montant stock de provisions à constituer
2023		20%	
2022	188 533.98 €	40%	75 413.59 €
2021		60%	
2020		80%	
2019		100%	

Elle rappelle que ces dotations constituent des jeux d'écritures dont les montants sont à inscrire au budget tant en dépenses, qu'en recettes.

Le Maire s'interroge sur la créance « *jugement correctionnel M. ROUGE/TREILLES* ». La secrétaire de mairie répond que depuis que l'on a émis le titre de provision, c'est la trésorerie qui se charge du recouvrement.

8) Délibération 2025-11 : Budget Communal - Vote du Budget Primitif 2025

Ensuite de cette introduction, la Maire commence la lecture de la délibération qui expose que le budget primitif est un acte essentiel de la gestion municipale, car il permet au Conseil Municipal de prévoir et d'autoriser toutes les dépenses et recettes pour l'année à venir. Un projet de budget, accompagné d'une note explicative synthétique, a été transmis au Conseil Municipal dans les délais réglementaires. Voici la vue d'ensemble :

COMMUNE DE TREILLES (M57) - MAIRIE DE TREILLES - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 108 176,06	2 381 226,60	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	338 790,97	305 265,87	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 239 525,44	(si solde positif) 0,00	
=		=	=	
Total de la section d'investissement (2)		2 686 492,47	2 686 492,47	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 920 711,51	1 139 661,86	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 781 049,65	
=		=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		1 920 711,51	1 920 711,51	
TOTAL DU BUDGET (4)		4 607 203,98	4 607 203,98	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Une rétrospective est présentée pour la section de fonctionnement. Pour établir les prévisions 2025, on s'est basé soit sur la moyenne des 4 dernières années, soit sur l'année 2024.

CHAPITRE ARTICLE	LIBELLE	RECETTES				PREVISIONS	MOYENNE
		2021	2022	2023	2024	2025	
013	ATTENUATION DE CHARGES	92 914,73	66 147,54	41 509,80	64 036,90	23 000,00	66 152,24
6419		92 914,73	66 147,54	41 509,80	64 036,90	23 000,00	66 152,24

La prévision est moindre car la commune compte désormais 2 agents en moins (retraités). Il ne reste qu'un agent en Congés de Longue Durée (CLD) et un agent en Temps Partiel Thérapeutique (TPT).

70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET	31 614,92	46 467,63	65 020,16	69 230,95	69 500,00	53 083,42
7028	Autres produits agricoles et forestiers	501,00					501,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	947,00					947,00
70876	Par le GFP de rattachement	357,00					357,00
7032	redevances d'occupation		221,00	2 201,60	763,00	700,00	1 061,87
70311	cimetière			1 254,00			1 254,00
7067	Redevances et droits des services (cantine)	11 887,32	15 973,65	15 904,35	21 647,30	22 000,00	16 353,16
7078	Autres marchandises (recettes de la Villageoise)	11 909,90	27 202,98	43 418,01	43 517,95	43 800,00	31 512,21
7088	voiture+location foyer...)	3 542,20	2 320,00	2 242,20	3 302,70	3 000,00	2 851,78
70688		2 470,50	750,00				1 610,25
73	IMPOTS ET TAXES	429 917,01	422 092,00	427 110,87	423 550,22	422 508,00	425 667,53
73211	attribution de compensation GN	196 993,00	195 094,00	195 094,00	195 094,00	195 094,00	195 568,75
73221	FNGIR	219 601,67	210 414,00	210 414,00	210 414,00	210 414,00	212 710,92
7336	taxes services						#DIV/0 !
7362	Impôts locaux						#DIV/0 !
738	Taxe additionnelle aux droits de mutation	13 322,34	16 584,00	21 602,87	18 042,22	17 000,00	17 387,86
731	IMPOTS DIRECTS	76 702,00	92 191,00	108 834,00	117 377,00	116 221,00	98 776,00
73111	Impôts locaux (cf la 1259 COM)	76 702,00	92 191,00	108 256,00	116 221,00	116 221,00	98 342,50
73118	Autres contributions directes			578,00	1 156,00		867,00

Les montants inscrits au chapitre 70 concernent quelques redevances et les trois régies. Aux chapitres suivants, on retrouve la plupart des montants inscrits sur l'état 1259 transmis par la Trésorerie.

74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	126 376,65	124 744,12	124 838,00	141 527,69	124 529,82	129 371,62
748312	Dotation de compensation de la réforme de la TP	100 837,33	110 025,00	110 025,00	109 639,00	103 195,00	107 631,58
742	dotations aux élus locaux		0,00	129,00	0,00	0,00	43,00
744	FCTVA		0,00	218,00	4 815,00	6 045,82	1 677,67
7471		87,00					87,00
74718	Autres élections		369,12		4 369,70	0,00	2 369,41
74833	taxes fonc	12 037,00	12 350,00	13 146,00	13 621,00	13 789,00	12 788,50
746	Dotation générale de décentralisation				211,99	0,00	211,99
7461		8 000,00	2 000,00				5 000,00
74758	Autres groupements Groupement de collectivités						#DIV/0 !
748374	Dotation biodiversité et aménités rurales				6 782,00		6 782,00
7484	Dotation de recensement				589,00		589,00
7488	Autres attributions et participations	5 415,32		1 320,00	1 500,00	1 500,00	2 745,11
74835							#DIV/0 !
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	74 098,68	361 621,73	337 824,46	475 716,19	376 080,00	312 315,27
752	(logements+éoliennes+antennes)	71 727,23	161 786,73	264 606,57	187 485,44	205 000,00	171 401,49
755	dédits et pénalités		0,00	43 778,25	0,00		14 592,75
75821	Excédent budget annexe (une réserve pour l'instant)				260 614,70	127 966,66	260 614,70
756	Libéralités reçues (convention de sponsoring)			9 800,00	11 550,00	8 000,00	10 675,00
75738	Subv. fonctionnement des autres ...			1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7588	Autres produits de gestion courante	2 371,45	199 835,00	18 139,64	14 566,05	3 000,00	58 728,04
TOTAL RECETTES DE GESTION DE SERVICES		831 623,99	1 113 264,02	1 105 137,29	1 291 438,95	1 101 225,48	1 085 366,06
76	PRODUITS FINANCIERS	5,39	5,39	7,19	10,60	13,00	7,14
768	Produits exceptionnels divers	5,39	5,39	7,19	10,60	13,00	7,14
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 266,97	29 059,63	9 206,08	6 340,48	500,00	13 218,29
775	Produits des cessions d'immobilisations		9 984,94	9 111,08	6 340,48		8 478,83
7713	Libéralités reçues		4 800,00				4 800,00
7718	autres produits exceptionnels	94,05					94,05
7714	recouvrement créances admises en non valeur						#DIV/0 !
773	annulations mandats et titres			95,00		500,00	95,00
774			304,83				304,83
7788		8 172,92	13 969,86				11 071,39
78 7817	reprise dépréciation 2024			3 851,09	191 582,91	37 923,38	97 717,00
TOTAL RECETTES REELLES		839 896,35	1 142 329,04	1 118 201,65	1 489 372,94	1 139 661,86	1 147 450,00
042	OPERATIONS D'ORDRE						#DIV/0 !
72	Travaux en régie						#DIV/0 !
777	QUOTE PART						#DIV/0 !
L002	excédent reporté	265 810,29	328 954,89	425 027,72	557 640,67	781 049,65	394 358,39
TOTAL RECETTES D'ORDRE						0,00	#DIV/0 !
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT						1 920 711,51	

CHAPITRE ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES NE PAS AJOUTER DE COLONNE				PREVISION	MOYENNE
		2021	2022	2023	2024	2025	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 471,31	309 891,40	361 001,64	376 509,50	408 450,09	326 468,46
6042	Achats de prestations de services	14281,37	16 851,62	16 678,37	22 948,67	23 000,00	17 690,01
60611	Eau et assainissement	3003,41	3 684,69	2 328,78	2 268,16	2 500,00	2 821,26
60612	Energie - électricité	20918,74	31 983,01	37 119,96	30 247,27	38 000,00	30 067,25
60611	Combustible			163,80	43,65	100,00	103,73
60622	Carburants	2385,37	3 421,68	3 607,08	3 422,36	4 000,00	3 209,12
60623	Alimentation	16546,51	23 462,70	32 906,87	27 286,50	32 000,00	25 050,65
60628	Autres fournitures non stockées	45,17	386,28	207,33	29,90	196,15	167,17
60631	Fournitures d'entretien	5536,53	5 131,50	3 083,75	3 175,22	3 500,00	4 231,75
60632	Fournitures de petit équipement	26161,73	20 625,99	18 619,05	19 939,77	20 000,00	21 336,64
60633	Fournitures de voirie	1084,1	4 795,12	2 411,31	4 058,61	3 000,00	3 087,29
60636	Vêtements de travail	2537,38	1 512,22	1 747,41	1 468,28	1 600,00	1 816,32
6064	Fournitures administratives	2975,97	2 396,99	3 373,45	3 538,58	3 500,00	3 071,25
6065	Livres...	864,03	471,85	503,14	30,38	1 000,00	467,35
6067	Fournitures scolaires		377,60	890,87	953,60	700,00	740,69
6068	Autres matières et fournitures		4 982,39	2 920,12	7 620,40	7 000,00	5 174,30
6078	Autres marchandises					1 000,00	
611	Contrats de prestations de services	13675,46	23 469,65	16 173,44	24 730,42	22 000,00	19 512,24
613	Locations mobilières	1440	2 001,54	5 842,82	3 402,74	8 000,00	3 171,78
61521	Entretien terrain (élagage...)	2220	1 620,00	1 620,00	2 622,00	2 000,00	2 020,50
615221	Entretien bâtiments publics	7848,16	6 481,05	21 703,97	9 244,54	4 000,00	11 319,43
615228	Entretien autres bâtiments	2961,45	11 167,61	7 172,09	2 817,92	4 000,00	6 029,77
615231	Entretien voiries	31205,8	20 073,08	28 206,84	19 786,99	15 000,00	24 818,18
615232	Entretien réseaux	2815,2	13 508,46	5 356,01	1 298,40	15 000,00	5 744,52
61551	Entretien matériel roulant	2535,82	3 021,09	2 761,20	2 115,18	2 200,00	2 608,32
61558	Entretien autres biens mobiliers	504	214,68	350,00	0,00	500,00	267,17
6156	Maintenance	6271,9	7 915,81	11 560,93	15 321,07	16 000,00	10 267,43
6161	Multirisque	26061,98	29 962,03	36 319,17	37 179,26	41 235,72	32 380,61
618	Documentation générale et technique	986,56	761,70	845,60	868,59	900,00	865,61
622	Honoraires	17466,22	16 430,76	14 581,61	25 940,67	18 500,00	18 604,82
623	Fêtes et cérémonies	29 198,92	40 390,12	65 380,12	88 143,79	85 000,00	55 778,24
625	Voyages et déplacements	58,84	87,20	449,82	561,03	500,00	289,22
626	Frais postaux et télécom	4 484,57	4 668,01	5 955,63	4 635,37	5 000,00	4 935,90
6281	cotisations diverse	4304	0,00	2 002,00	1 010,00	1 500,00	1 829,00
6283	Frais de nettoyage des locaux				200,00	0,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	281,06	258,97	146,10	326,18	2 420,00	253,08
635	Taxes foncières	7 811,06	7 776,00	8 013,00	8 194,00	8 400,00	7 948,52
6288	Autres services extérieurs				1080	0,00	1 080,00
6282	ONF					15 198,22	15 198,22

012	Charges de personnel et frais assimilés	398 945,70	371 593,12	361 456,67	414 277,15	395 500,00	386 568,16
	633 rémunération	21 111,30	5 621,19	7 722,05	5 051,17	5 500,00	9 876,43
	6411 Personnel titulaire	172442,59	131 561,75	162 667,35	196 472,57	170 000,00	165 786,07
	6413 Personnel non titulaire	78072,57	113 716,11	130 619,26	107 585,12	110 000,00	107 498,27
	6415 Congés payés		1 200,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
	64168 Autres emplois d'insertion	13619,37	9 866,44	7 021,30	11 561,84	0,00	10 517,24
	6450 charges de sécu sociales et prévoyance	107 951,30	106 980,21	47 898,82	87 093,54	95 000,00	87 480,97
	6451 Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	46435,44	50 128,75	47 898,82		0,00	48 154,34
	6453 Cotisations aux caisses de retraites	52007,6	42 880,87	0,00		0,00	31 629,49
	6454 Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	3709,42	4 500,95	0,00		0,00	2 736,79
	6455 Cotisations pour assurance du personnel		4 537,64	0,00		0,00	2 268,82
	6456 Versement au f.n.c du supplément familial	710	706,00	0,00		0,00	472,00
	6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	5088,84	4 226,00	0,00		0,00	3 104,95
	6470 autres charges sociale		2 647,42	5 527,89	6 512,91	7 000,00	4 896,07
	648 Autres charges	5748,57	0,00	0,00		4 000,00	1 916,19
73 (014)	Impôts et Taxes	0,00	13 038,00	13 038,00	13 038,00	13 038,00	13 038,00
	739115 Reversement FNGIR	0,00	13 038,00	13 038,00	13 038,00	13 038,00	13 038,00
	7391171 Dégrevement de taxe fon, non bâti pour JA						#DIV/0 !
65	Autres charges de gestion courante	100 667,19	100 465,33	98 327,34	95 515,41	97 145,60	98 743,82
	65818 SACEM		950,55	890,21	876,45	1 000,00	905,74
	65311 Indemnités des élus	25763,4	26 774,82	27 724,74	27 973,07	28 000,00	27 059,01
	65312 Frais de mission	712,12	646,90	602,72	657,30	700,00	654,76
	65313 Cotisations de retraite des élus	1082,04		0,00	0,00	0,00	360,68
	6553 service incendie	3800,06	0,00	0,00	0,00	0,00	950,02
	6541 Créances admises en non-valeur	3466,64	0,00	0,00	0,00	0,00	866,66
	6574 Subventions de fonctionnement aux associations	17080	17 390,00	12 650,00	11 550,00	13 000,00	14 667,50
	65811 Droits d'utilisation - Informatique en nuage				45,60	45,60	45,60
	6558 autres contributions obligatoires			1 278,22	1 278,22		1 278,22
	65883 Déficits sur opérations de gestion				10,00	300,00	10,00
	65888 AUTRES			2,62	32,54		17,58
	6584 Amendes fiscales et pénales			2 000,00	0,00	3 000,00	1 000,00
	65188 AUTRES	1,72			178,09		89,91
	65568 Autres contributions				52 914,14	51 100,00	52 914,14
	65568 SIVOM CORB MED	10 594,00	11183	15335	14 463,00	15 000,00	12 893,75
	65568 SIVOS CAVES TREILLES	28 896,00	30 950,00	36 000,00	36 000,00	33 600,00	32 961,50
	65568 PNR		0,00	317,20	315,98	333,06	211,06
	65568 RIVAGE	859,21	859,49	857,63	862,16	872,68	859,62
	65568 CCFF				350,00	350,00	350,00
	65568 AURCA	4 800,00	9 260,00		259,00	270,00	4 773,00
	65568 DEP AUDE		643,00	669	664,00	700,00	658,67
	SYADEN	3 612,00	1807,57				2 709,79
66	Charges financières (intérêts d'emprunt)	12 431,54	11 881,26	11 100,06	10 282,50	41 419,00	11 423,84
	66111 intérêts réglés à l'échéance	12 431,54	11 881,26	11 100,06	10 282,50	14 419,00	11 423,84
	6618 intérêts des autres dettes					27 000,00	#DIV/0 !
67	Charges exceptionnelles	0,00	212,10	94 892,91	0,00	0,00	23 776,25
	673 Titres annulés		212,10	94 892,91	0,00	0,00	31 701,67
	681 provisions	0,00	195 434,00	0,00	37 923,38	75 413,59	58 339,35
	6815 et 6817		195 434,00	0,00	37 923,38	75 413,59	77 785,79
	TOTAL DEPENSES REELLES	770 515,74	1 002 515,21	939 816,62	947 545,94	1 030 966,28	915 098,38
68 042	Dotation aux amortissement	6 236,00	43 741,00	45 772,08	45 367,48	38 803,00	35 279,14
	23 Virement SI	185 122,89	417 231,73	491 261,71	567 414,50	850 942,23	415 257,71
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	191 358,89	460 972,73	537 033,79	612 781,98	889 745,23	450 536,85
	TOTAL DÉPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	776 751,74	1 046 256,21	985 588,70	992 913,42	1 920 711,51	950 377,52

Débat sur le budget « Fêtes et cérémonies »

- La question du sponsoring

Mme DANTRESSANGLE exprime des réserves sur la nature des sponsors des événements communaux, soulignant que ceux-ci sont majoritairement des fournisseurs de la commune, ce qui selon elle peut susciter des soupçons de conflits d'intérêts ou de « renvois d'ascenseur ». Elle rappelle avoir voté CONTRE le recours au sponsoring.

Le Maire et M. VALERY défendent la légalité et la pertinence du sponsoring. Le Maire précise qu'il est préférable de se faire aider par des entreprises qui connaissent déjà la commune. Mme GELIS appuie en expliquant que les entreprises partenaires sont souvent celles déjà engagées dans les marchés publics, et donc logiquement sollicitées pour des soutiens ponctuels.

Face aux allusions de Mme DANTRESSANGLE, le Maire rejette tout sous-entendu de pratiques illégales et exige qu'aucune accusation sans preuve ne soit formulée. M. VALERY invite Mme DANTRESSANGLE, si elle a des soupçons, à saisir les autorités compétentes via l'article 40 du Code de procédure pénale.

A titre de contre-exemple, le Maire interpelle une personne du public qui a donné une participation pour le marché de Noël et qui ne travaille pas pour la commune. Il affirme que si l'on de demande

pas aux entreprises on ne fera plus de fêtes, « *on aura un village mort* ». Il engage Mme DANTRESSANGLE, qui répète que ce sont toujours les mêmes entreprises qui travaillent sur la commune, à chercher des sponsors (sans renvois d'ascenseur).

- La question de la somme allouée

Mme DANTRESSANGLE juge le budget de 88 000 € excessif pour un village de 244 habitants, et évoque un précédent budget de 6 500 € qui avait déjà été jugé trop élevé à l'époque par le Maire. Elle estime que la commune pourrait réduire ses dépenses tout en maintenant des animations.

Le Maire répond que le budget comprend de nombreuses manifestations (Village de Noël, Musicales, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, etc.) et qu'organiser de tels événements implique des frais (restauration, orchestres, logistique, etc.).

Il détaille : 30 000 € pour le Village de Noël, 25 000 € pour les Musicales, le reste étant réparti sur les autres manifestations.

Il informe qu'organiser une cérémonie « *ce n'est pas juste un passage au monument aux morts. Il faut faire manger 120 personnes, ce qui coûte à peu près 4 000 € et faire venir un orchestre, qui peut coûter jusqu'à 3 000 €. Si l'on veut juste un passage au monument aux morts sans moment de convivialité cela ne coûte rien.* »

Il rappelle sa volonté de faire connaître le village et d'en faire un lieu convivial. Il évoque d'autres événements qui rentrent dans le compte « *fêtes et cérémonies* » comme la dégustation du muscat de Noël qui aide aux viticulteurs et les expositions qui aident aux artistes ; ces manifestations sont toujours suivies d'un petit buffet dinatoire pour faire manger une cinquantaine de personnes.

M. RECASENS demande si cette dépense empêche d'autres investissements : la réponse est, selon lui, non. Il ajoute que la question ne se poserait réellement que si l'on avait envisagé, par exemple, une hausse de la fiscalité.

M. PRADAL considère que la dépense est justifiée si sert à des événements utiles à la population : « *c'est un poste qui a de l'intérêt... Je suis bien placé pour en parler c'est un peu mon métier* ». Il reconnaît que le marché de Noël répond à une demande et que dans une période difficile financièrement, la gratuité est une bonne chose pour les administrés. « *C'est formidable, je crois que personne ne peut le contester* ». Il souligne le fait que si des situations d'urgence nécessitaient que l'on affecte l'argent public à d'autres sujets, la contestation de cette somme pourrait se justifier. Mais que si on équilibre et qu'on arrive à affecter une somme aussi conséquente à la culture, il y est évidemment favorable. Néanmoins, « *après faut savoir ce que l'on met là-dedans* »

- La question du contenu des fêtes et cérémonies

M. PRADAL souligne donc que ce n'est pas tant le montant alloué qui est à remettre en question, mais bien l'usage qui en est fait. Il suggère qu'il y ait un débat de fond sur les projets culturels, leur qualité et leur adéquation avec les attentes des habitants.

Le Maire remet en avant :

- ✓ La gratuité des animations (notamment pour les enfants),
- ✓ La convivialité,
- ✓ Le soutien aux artistes et producteurs locaux (ex. muscat de Noël, expositions)
- ✓ La satisfaction générale perçue auprès des habitants
- ✓ L'impact positif de ces manifestations sur la vie du village

Il invite Mme DANTRESSANGLE à être davantage présente aux événements pour mieux apprécier leur portée. Celle-ci déplore cependant un manque d'inclusion dans l'organisation des événements et évoque des tensions locales qui empêcheraient certains élus de participer aux événements.

- La question de la consultation des habitants

Mme DANTRESSANGLE regrette que les habitants ne soient pas consultés sur les choix budgétaires et le contenu des fêtes : « *dans le village des personnes ne sont pas satisfaites* » et à M VALERY qui demande « *Qui ?* », elle répond qu'elle « *n'est pas là pour dénoncer les gens* ». Elle propose qu'une enquête soit menée pour recueillir leur avis sur l'intérêt des festivités et leur budget

M. VALERY déplore le manque de précisions de Mme DANTRESSANGLE : « *c'est toujours on m'a dit que...* »

Le Maire reconnaît qu'il est difficile de satisfaire tout le monde mais rappelle que les retours qu'il reçoit sont très largement positifs. Mme GELIS complète en indiquant que l'unanimité n'est jamais atteignable, mais que de nombreux habitants expriment aussi leur satisfaction.

- Le rôle d'un comité des fêtes : une alternative communale ?

Mme GERBER rappelle qu'autrefois, un comité des fêtes composé d'habitants était chargé d'organiser les festivités. Elle suggère que si cette structure existait encore, le débat actuel n'aurait peut-être pas lieu.

Le Maire répond que dans ce cas, le contenu des événements serait différent, notamment en raison de l'absence de moyens financiers équivalents. En effet, selon lui, certaines festivités actuelles, comme le Village de Noël avec ses manèges gratuits, ou les Musicales avec des artistes rémunérés, ne pourraient tout simplement pas être maintenues sans soutien logistique et financier.

Enfin, M. PRADAL propose qu'un bilan du mandat soit réalisé avant les prochaines élections, incluant notamment un retour sur la politique menée sur les fêtes et la culture.

Précisions sur la ligne de compte 6282 « ONF »

Mme GELIS soulève la question du montant de 15 198,22 € inscrit cette année, alors qu'aucun montant n'apparaît dans les années précédentes. En réponse, la secrétaire de Mairie précise que la participation à l'Office National des Forêts (ONF) pour des frais de gardiennage était mal imputée, étant initialement enregistrée sur le compte 6558 « *Autres contributions obligatoires* ».

Le Maire explique ensuite que lorsqu'il y a une activité prospère, il faut donner à ceux qui sont en déficit, en précisant qu'à la suite du « repowering » des éoliennes, l'ONF réclame désormais 12 % des loyers générés par ces installations.

En réponse à Mmes GERBER et DANTRESSANGLE qui approuvent cette dotation, le Maire que lorsqu'il y a eu un incendie il y a 7 ans, l'ONF n'a apporté aucun soutien. Il mentionne également que le champ éolien permet à l'ONF d'obtenir une compensation foncière, leur permettant ainsi d'économiser 500 000 € par an. En conclusion, il annonce son intention de retirer l'ONF du site des éoliennes afin d'éviter le paiement de cette somme.

Précision sur la ligne 60612 « énergie – électricité »

La secrétaire du Maire précise que le montant inscrit augmente d'environ 8 000 € par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par une facture reçue d'EDF à la fin de l'année dernière (7 600 €),

relative à l'éclairage public des HAUTS DE TREILLES, qui représente une régularisation depuis 2020. En effet, l'entreprise est en droit de réclamer des arriérés pouvant aller jusqu'à 4 ans pour les collectivités.

Le Maire souligne également que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du service technique contribue à réduire les coûts énergétiques. De plus, l'équipement prévu pour le foyer, qui dispose de 12 kW de photovoltaïques, permettra une diminution supplémentaire de la consommation électrique pour les bâtiments.

La question de la SACEM

M. PRADAL interroge sur la raison pour laquelle les dépenses liées à la SACEM ne sont pas classées sous la ligne « *fêtes et cérémonies* ». Il exprime son avis selon lequel il serait logique de les y inclure. En réponse, la secrétaire de mairie explique qu'un choix est fait pour inscrire ces dépenses spécifiques sur un compte 658, qui est destiné aux redevances, telles que les droits d'auteur.

M. PRADAL demande ensuite quel est l'intérêt d'une telle classification. La secrétaire de mairie précise que cela permet de réduire de 1 000 € le montant des dépenses allouées aux fêtes et cérémonies. M. VALERY ajoute qu'il trouve cohérent que ces frais soient enregistrés sur une ligne distincte, afin d'éviter de les « *noyer dans la masse* », ce qui permet une meilleure visibilité sur leur coût réel. Enfin, le Maire souligne que certaines associations négligent de régler leurs cotisations à la SACEM durant plusieurs années, ce qui conduit la mairie à être sollicitée pour couvrir ces frais.

La question des intérêts d'emprunt

Il est précisé que le montant des intérêts des emprunts en cours est de 14 419 € ; si la commune contracte les emprunts inscrits aux opérations d'investissement, ce montant s'élèverait à 27 000 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Maire annonce le montant des recettes : 2 686 492,47 € et commente les différents chapitres.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	431 959,37	305 265,87	50 228,00	50 228,00	355 493,87
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	337 382,87	0,00	864 000,00	864 000,00	864 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		769 342,24	305 265,87	914 228,00	914 228,00	1 219 493,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 947,00	0,00	122 326,61	122 326,61	122 326,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	273 050,54	273 050,54	273 050,54
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 927,00	0,00	3 507,00	3 507,00	3 507,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	60 420,70	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 470,00	1 470,00	1 470,00
Total des recettes financières		115 294,70	0,00	400 354,15	400 354,15	400 354,15
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		884 636,94	305 265,87	1 314 582,15	1 314 582,15	1 619 848,02

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	567 414,50		850 942,23	850 942,23	850 942,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	45 367,48		38 803,00	38 803,00	38 803,00
041	Opérations patrimoniales (10)	62 696,63		176 899,22	176 899,22	176 899,22
Total des recettes d'ordre d'investissement		675 478,61		1 066 644,45	1 066 644,45	1 066 644,45
TOTAL		1 560 115,55	305 265,87	2 381 226,60	2 381 226,60	2 686 492,47

Précisions sur l'emprunt concernant la réhabilitation des logements communaux

Prêt à taux fixe - Classification suivant la charte GISSLER : 1A

☐ Échéances constantes (amortissement progressif du capital)

Montant emprunté	Durée (ans)	Taux annuel avec échéances annuelles	Échéance annuelle	Montant total des intérêts	Taux annuel avec échéances mensuelles	Echéance mensuelle	Montant total des intérêts
116 000 €	10	3,78%	14 145,55 €	25 455 €	3,74%	1 160,16 €	23 220 €
116 000 €	12	3,88%	12 274,15 €	31 290 €	3,83%	1 006,06 €	28 873 €
116 000 €	15	4,00%	10 433,17 €	40 498 €	3,94%	854,55 €	37 820 €

La secrétaire de mairie précise que cet emprunt était prévu au précédent budget mais n'avait pas été réalisé.

Débat sur le financement de la salle culturelle

Prêt Court Terme à taux fixe IN FINE, en attente FCTVA - Classification charte GISSLER : 1A

- Montant : 248 000 €
- Durée : 24 mois
- Remboursement du capital à l'échéance finale.
- Paiements des intérêts : à terme échu, en périodicité trimestrielle.
- Taux Fixe de : 3,19 %

Le Maire présente le projet de financement de la salle culturelle, indiquant qu'un emprunt à court terme de 248 000 € sur 24 mois est envisagé, en attendant la récupération de la TVA, qui interviendra dans deux ans.

Ligne de Trésorerie en attente subventions - Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Montant : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Cette ligne de trésorerie correspond au montant approximatif des subventions attendues de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Mme DANTRESSANGLE manifeste son étonnement concernant les emprunts pour la salle culturelle rappelant qu'il avait été dit qu'avant de s'engager sur ce projet « on attendait que les subventions soient accordées et que si elles n'étaient pas accordées, peut-être qu'on reviendrait sur cette salle. » Elle demande des précisions sur l'état d'avancement des demandes de subventions.

Le Maire explique que le budget communal est voté en avril, tandis que les notifications de subventions ne sont reçues qu'en juin. Il souligne donc la nécessité d'anticiper le financement par un emprunt.

Mme DANTRESSANGLE comprend que *« c'est juste une hypothèse... c'est un emprunt d'équilibre »*

Mme GELIS précise que l'emprunt ne sera pas signé immédiatement, car il faut attendre toutes les données nécessaires avant de procéder.

Le Maire mentionne qu'il a reçu un accord tacite concernant la DETR. Cependant, Mme DANTRESSANGLE demande si un accord écrit est disponible, insistant sur le fait qu'aucun document officiel ne garantit cet engagement. Le Maire cite Monsieur le Sous-Préfet Rémi RECIO comme étant la personne qui lui confirme que la commune est en première position pour obtenir une dotation, avec un montant estimé entre 160 000 € et 250 000 €.

Il rappelle également les subventions déjà allouées, dont 60 000 € du Département et 100 000 € + 80 000 € du Grand Narbonne. Il explique que le FEDER attend que l'appel d'offre soit lancé pour étudier point par point chaque poste de dépenses.

Mme GELIS s'étonne de la procédure : lancer des appels d'offres avant de connaître les subventions, cela paraît contradictoire.

Le débat a été marqué par des préoccupations sur la viabilité financière du projet et la transparence des engagements de financement.

Problématique liée à une vente de terrain

CHAPITRE 024

Soulte reçue SUITE 28 : 1 270.00 €

Vente à M et Mme LEDENT : 20 m² x 10 € = 200.00 €

Concernant l'affaire en cours avec M. et Mme LEDENT, le Maire informe qu'après le passage du géomètre, il a été constaté que le lampadaire communal était situé sur leur terrain, une situation qui relève de la compétence de l'ancienne municipalité. Il faudra donc annuler la délibération de vente précédente et procéder à une nouvelle délibération pour un échange de terrains : M. et Mme LEDENT cèderaient 39 m² à la mairie, en contrepartie de 20 m² donnés par la mairie.

M. RECASENS exprime son étonnement : M. LEDENT a déjà construit un mur, alors qu'aucun acte notarial n'a encore été signé. Le Maire répond qu'une délibération avait été votée et que les maçons, présents sur le site pour la construction de la maison, ont été sollicités pour réaliser le mur. Il admet que M. LEDENT a agi de manière un peu précipitée. Cependant, il souligne que la situation va dans les deux sens : M. LEDENT peut demain appeler la mairie pour demander le retrait du poteau qui se trouve sur son terrain. Il est donc nécessaire de ménager les relations.

M. RECASENS admet cette nécessité, mais revient sur le fait que la délibération ne constitue pas un acte notarié.

M. VALERY ajoute que sans vote de la nouvelle délibération, M. LEDENT pourrait être contraint de démolir le mur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	172 145,86	72 956,98	147 936,20	147 936,20	220 893,18
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 054 207,58	265 833,99	1 741 104,64	1 741 104,64	2 006 938,63
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 226 353,44	338 790,97	1 889 040,84	1 889 040,84	2 227 831,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 866,40	0,00	42 236,00	42 236,00	42 236,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		41 066,40	0,00	42 236,00	42 236,00	42 236,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 267 419,84	338 790,97	1 931 276,84	1 931 276,84	2 270 067,81

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	62 696,63		176 899,22	176 899,22	176 899,22
Total des dépenses d'ordre d'investissement		62 696,63		176 899,22	176 899,22	176 899,22

TOTAL	1 330 116,47	338 790,97	2 108 176,06	2 108 176,06	2 446 967,03
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	239 525,44
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 686 492,47
---	---------------------

La secrétaire de mairie rappelle que les opérations ne sont pas votées puisque le conseil vote au chapitre.

Pour répondre aux questionnements, des précisions sont apportées sur les opérations concernant :

- Le PLU : il faut voter un surplus correspondant aux publications relatives à l'enquête publique (3 240 € HT) ainsi qu'aux honoraires présumés de la commissaire enquêtrice (2 000 € HT)
- La vidéoprotection : on provisionne des études (5 000 €)
- Le marché à bons de commande des géomètre GAXIEU et ORRIT (34 800 €)
- La salle culturelle : on inscrit un montant correspondant aux honoraires de l'architecte (101 848.20 €)
- La rénovation de l'éclairage public : il y a eu des imprévus et des devis complémentaires. Il convient donc d'inscrire un surplus de 3 349.60 €
- Les containers enterrés : ils seront implantés à côté du cimetière (30 000 €)
- Aménagements espaces de loisirs : cela concerne les escaliers de la Bade (avec la Suite 28) et l'espace loisirs (67 975.80 €)

Mme DANTRESSANGLE demande si « on est obligé de le faire (les escaliers) ... si c'est utile »

M. VALERY répond que c'est la continuité du chemin qui passe derrière le transformateur électrique.

- Les travaux de voirie : concernent du goudronnage
- Le plan d'eau de LINAS : le projet a reçu un avis très favorable du Département, ce qui est encourageant pour la subvention sollicitée. Les travaux pourraient débuter avant l'été.
- La rénovation des 2 logements Route des Corbières : sont en cours de réalisation.
- La réhabilitation du Local Fontaine : il s'agit de la bibliothèque. Lors d'un COMEX, il a été décidé de modifier le projet de réhabilitation initialement prévu pour un local associatif pour le comité des fêtes. Ce nouvel espace permettra de désengorger le bureau de la Maison Villageoise qui pourra être exclusivement réservé au stockage des colis. Le Département va nous aider pour l'aménagement.
- Les travaux d'amélioration des bâtiments publics : concernent le clocher de l'Eglise, la climatisation et la menuiserie du foyer qui sera exclusivement dédié à l'école et à la cantine, le visiophone pour l'école (obligatoire VIGIPIRATE)
- Les photovoltaïques sur le foyer : 12 kW
- Les équipements et biens mobiliers divers : il est proposé d'acheter 2 chalets car c'est toujours la commune de Fleury qui nous les prête mais cela devient compliqué de les faire venir et de les ramener car il faut un transporteur disponible.
- L'opération non individualisée : il s'agit d'une enveloppe, une réserve.
- L'éco salle culturelle : le Maire récapitule les financements et justifie l'emprunt de 748 000 € par le manque actuel de notification de subvention de l'Etat et du FEDER. Considérant que le montant dépasse la délégation du maire, la secrétaire de mairie précise que ces emprunts seront soumis à la validation du conseil. Il en est de même pour le lancement de la consultation dès que sera réceptionné le Dossier de Consultation des Entreprises établi par l'architecte.

Précision sur les opérations patrimoniales

La secrétaire de mairie explique cela concernant des « jeux d'écritures » pour passer des études inscrites au chapitre 20 pour lesquelles on ne perçoit pas de FCTVA. Donc si on veut percevoir du FCTVA, une fois que les opérations sont réalisées, il faut passer ces études sur un compte du chapitre 21. On pourra donc récupérer d'ici 2 ans du FCTVA sur ces sommes. S'agissant d'opérations d'ordre, il faut inscrire la somme sur un compte de recettes ET sur un compte de dépenses.

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Montant	Amortissements	Observations / Régularisations
203	BELLEVUE 2023	HONORAIRES création les Balcons de Bellevue - dossier administratif	02/05/2023	44 795,64	0,00	intégration au compte 2151
203	CENTRE TECHNIQUE 2022	RELEVES TOPOGRAPHIQUES pour l'extension du CT et de la maison de la chasse	30/12/2022	28 939,01	0,00	intégration au compte 2131
203	CONTAINERS ENTERRES 2023	REALISATION DE PLANS TOPOGRAPHIQUES	02/05/2023	2 836,93	0,00	intégration au compte 2158
203	LINAS 2023	ETUDE AGRANDISSEMENT PLAN D'EAU	14/11/2023	7 146,00	0,00	intégration au compte 2156
203	MO RENOV APPART ECOLE	HONORAIRES 1 et 2 pour la réhabilitation ancienne salle du conseil	01/08/2024	8 061,00	0,00	intégration au compte 2132
203	OP66-2022	COORDINATION SPS appartement Rte corbières	09/06/2022	3 328,02	0,00	intégration au compte 2132
203	203-OP66-2022	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX RENOV APPART CORBIERES	05/07/2023	1 757,76	0,00	intégration au compte 2132
203	47-2031	Note Honoraires 1 - Presbytère	29/10/2020	16 235,69	0,00	intégration au compte 2132
203	90008446113833	HONORAIRES MO PARKING LAUSADA	23/07/2024	3 429,77	0,00	intégration au compte 2151
203	SALLE MULTIMODALE 2023	HONORAIRES et études	02/05/2023	45 684,40	0,00	intégration au compte 2313
238	PRESBYTERE 238	PRESBYTERE		31/12/2023	14 685,00	

041	Opération ordre dans section	176 899,22 €	041	Opération d ordre dans section	176 899,22 €
-----	------------------------------	--------------	-----	--------------------------------	--------------

Recettes

041	Opérations patrimoniales (9)	62 696,63		176 899,22	176 899,22	176 899,22
203	Frais d'études, recherche, développement	48 011,63		162 214,22	162 214,22	162 214,22
238	Avances commandes immo corporelles	14 685,00		14 685,00	14 685,00	14 685,00

Dépenses

041	Opérations patrimoniales (8)	62 696,63		176 899,22	176 899,22	176 899,22
2131	Bâtiments publics	28 939,01		28 939,01	28 939,01	28 939,01
2132	Bâtiments privés	30 920,69		44 067,47	44 067,47	44 067,47
2151	Réseaux de voirie	0,00		48 225,41	48 225,41	48 225,41
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00		7 146,00	7 146,00	7 146,00
2158	Autres inst., matériel, out., techniques	2 836,93		2 836,93	2 836,93	2 836,93
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00		45 684,40	45 684,40	45 684,40
Total des dépenses d'ordre		62 696,63		176 899,22	176 899,22	176 899,22

Le Maire lit la délibération et procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Mme DANTRESSANGLE

La délibération 2025-11 est approuvée à la majorité.

Mme DANTRESSANGLE justifie son vote : « *je suis contre depuis le début, je suis contre le fait de dépenser autant d'agent pour la multimodale, je pense que c'est sous-évalué et que ça va coûter beaucoup plus cher.* »

9) Délibération 2025-12 : Budget Lotissement - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

M. LUCIEN Gérard, Maire, quitte la séance pour ne pas prendre part au débat ni au vote de la délibération. Il est remplacé pour la présente délibération par Mme Mariette GERBER, 1^{ère} Adjointe.

La présidente lit les visas et les considérants de la délibération.

La secrétaire de mairie précise que ce budget est toujours préparé en collaboration avec M. FERRAS en début d'année et finalisé en début d'année suivante pour passer toutes les écritures d'ordre nécessaires.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	120 841,40	481 258,07	602 099,47
	Recettes réalisées (1)	B	60 420,70	267 770,70	328 191,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	120 841,40	541 678,77	662 520,17
	Dépenses réalisées (1)	E	120 841,40	328 191,40	449 032,80
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-60 420,70	-120 841,40
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	60 420,70	60 420,70
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	0,00	-60 420,70
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-60 420,70

Recettes de fonctionnement

VENTE parcelles C711 et C614
delib 2023-48 du 11/12/2023 + acte de vente signé le 03/06/2024

25/06/24 PETIT - Olivier (code : 677)

R F 70 7015

207 350,00

stock
certificat admin du 06/10/2025

07/01/25 SGC NARBONNE (code : 288)

R F 042 71355 (ordre)

60 420,70

Dépenses de fonctionnement

PARTICIPATION TRAVAUX EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE sur BELLEVUE
AVIS DES SOMMES A PAYER du 22/12/2023

26/04/24 SYADEN (code : 277)

D F 011 605

7 148,00

RÉVERSEMENT AVANCE 2023
certificat administratif du 18/03/2024

29/03/24 COMMUNE DE TREILLES (code : 660 D I 16 168748 OPFI

60 420,70

versement
certificat admin du 06/01/2025

07/01/25 COMMUNE DE TREILLES (code : 660 D F 65 65822

260 614,70

La présidente procède au vote.

VOTE	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-12 est approuvée à l'unanimité des membres ayant pris part à la délibération.

Le Maire revient prendre la présidence de la séance pour la suite.

10) Délibération 2025-13 : Budget Lotissement - Vote du Budget Primitif 2025

Le Maire lit l'exposé de la délibération qui indique qu'il reste 2 lots à vendre : le n°5 sur le lotissement communal, et le n°1 des Balcons de Bellevue dont le sous-seing a été signé. Il y a donc une recette attendue de 213 487. 36 €

LOTISSEMENT COMMUNAL (M57) - MAIRIE DE TREILLES - LOTISSEMENT COMMUNAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		0,00	60 420,70
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 60 420,70	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	60 420,70	60 420,70
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		213 487,36	213 487,36
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	213 487,36	213 487,36
	TOTAL DU BUDGET (4)	273 908,06	273 908,06

1. 1 lot de 1312 m² à 153066.66 HT, soit 183 680.00 TTC
2. 1 lot de 771 m² à 60420.70 HT soit 72 504.84 TTC
3. 25 000 € de travaux (605)
4. 100 € prestation de service (6045)

COMMUNE			TREILLES LOTISSEMENT		
EXERCICE			2025	PREPARATION BUDGET	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
605	Travaux	25 000,00 €	7015	Lotissement 1	60 420,70 €
6045	charges dossiers	100,00 €	7015	Lotissement 2	153 066,66 €
		0,00 €			
65	reversement au BP	127 966,66 €			
042	71355 Variation stock	60 420,70 €			
002	déficit reporté				
	TOTAL DEP FONCT :	213 487,36 €		TOTAL REC FONCT :	213 487,36 €
		0,00 €			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	déficit reporté	60 420,70 €	001	excédent reporté	
			040	3555 Terrains aménagés	60 420,70 €
	TOTAL DEP INVEST :	60 420,70 €		TOTAL REC INVEST :	60 420,70 €

Etant donné la difficulté de vendre le LOT n°5, le Maire informe qu'il s'est posé la question avec son 3^{ème} adjoint de savoir s'il ne serait pas judicieux de le conserver pour envisager un aménagement sur le lotissement : peut-être mettre des containers enterrés sur la partie haute, peut-être des places de parking sur la largeur, peut-être en vendre une partie en bas à chacun des 2 propriétaires situés de chaque côté.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

La délibération 2025-13 est approuvée à l'unanimité.

11) Délibération 2025-14 : Création d'emplois non permanents : Recrutement d'agents contractuels pour l'accroissement saisonnier d'activité 2025

Le Maire lit la délibération qui propose de recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à l'accroissement des activités estivales. Il demande au Conseil municipal d'autoriser le recrutement de 8 personnels saisonniers sous CDD, pour une durée maximale de 2 semaines chacun, entre le 15 juin et le 15 septembre 2025. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice actuel.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-14 est approuvée à l'unanimité.

12) Questions diverses

1. Enquête PLU en cours

M. VALERY souhaite s'adresser à Mme DANTRESSANGLE, conseillère municipale, pour critiquer sa contribution n°31 du 22 mars 2025 dans le registre dématérialisé de l'enquête publique en cours. Il met en doute l'originalité de sa contribution, jugée similaire à celle de M. DE CARO son mari, et président de l'association La Treilloise.

Il relève plusieurs incohérences dans ses propos :

- Une prétendue concertation insuffisante malgré des démarches engagées depuis 2021,
- Une méconnaissance de convocations aux réunions de travail,
- Une faible assiduité aux conseils municipaux,
- Des affirmations erronées sur la disponibilité de terrains, la localisation d'un hydrant, ou encore la zone de captage.

Il dénonce également un revirement de position sur le classement de certaines zones et s'interroge sur les compétences écologiques avancées par Mme DANTRESSANGLE.

L'intégralité du texte est annexée au présent procès-verbal.

Débat sur la question du restaurant cité dans le PLU

Pour répondre à l'argumentaire de Mme DANTRESSANGLE, M. VALERY précise que la zone de PETENTOUS est immuable et ne peut être intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en raison de la présence de pelouses remarquables. Disposer de terrains non bâtis, de « dents creuses », ne signifie pas pour autant qu'ils soient disponibles à la vente. Actuellement, il n'y a plus de terrains constructibles disponibles, ce qui empêche la construction du restaurant à cet emplacement.

À la fin du débat, Mme DANTRESSANGLE évoque une « relation d'affaire » entre M. VALERY et le restaurateur, soulevant un potentiel conflit d'intérêt.

À M. VALERY qui l'invite à utiliser l'article 40 et à déposer une plainte si elle possède des preuves, elle affirme qu'elle en a une qu'elle remettra à qui de droit.

M. RECASENS rappelle qu'une plainte en vertu de l'article 40 va directement au procureur.

Le Maire clôt la séance en notant que le mandat se termine bientôt.

Séance levée à 20h43

Le président,

Gérard LUCIEN

Maire

Le secrétaire de séance,

Benoit VALERY

2^{ème} Adjoint

INTERVENTION BENOIT VALERY LORS DE LA SEANCE DU CM DU 2 AVRIL 2025

Monsieur le Maire

Madame et monsieur les adjoints

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Dans la rubrique « questions diverses » comme vous le savez il est possible de poser des questions aux élus et les élus peuvent se poser des questions entre eux. Ma question aujourd'hui est posée à Madame DANTRESSANGLE Danielle au sujet de sa contribution dans le registre dématérialisé de l'enquête publique contribution n°31 du 22 Mars 2025 en sa qualité de conseillère municipale.

Madame DANTRESSANGLE il est de votre droit en tant que citoyenne de porter à connaissance du public votre position sur le registre d'enquête, mais en faisant cela vous vous exposez à un risque de droit de réponse.

Je commencerai par vous exprimer mon étonnement quant à la similitude de votre contribution avec celle de Mr de CARO ainsi que celle du président de la Treilloise qui n'est autre que « OUPS » Renato de CARO.

Vous m'excuserez donc par avance des grossières comparaisons et vous me permettrez de mettre en évidence autour de cette table vos incohérences ainsi que celle par ricochet de votre Président de Mari comme me disait Lafontaine dans « le loup et l'agneau ».

Commençons : peut-être touchée par l'amnésie, vous affirmez une concertation avec le public insuffisante mais depuis 2021 un registre d'observations est ouvert en Mairie et libre d'accès avec pas moins de 7 contributions sur 13 produites par la Treilloise. Ce registre fait état d'une doléance de Mr NOEL réside à ARCHERES et propriétaire de la parcelle WE 52 au lieudit les ESTAGNELS. (Vous pouvez me dire où se situe les ESTAGNELS ?) qui demande si sa parcelle agricole est classée en terrain constructible ! cela met bien en évidence votre argumentaire que les citoyens manquent d'informations puisque ce Monsieur a plus de 80 ans donc né avec internet, résident dans les Yvelines et au courant du PLU de Treilles.

Je pense Madame DANTRESSANGLE que vous vivez avec votre entourage dans une vérité relative avec le syndrome de Calimero, je sais que ce concept est d'actualité puisque fortement usité par le président des Etats Unis mais force est de constater que la vérité et les faits sont têtus parce que vérifiables. Sur la concertation vous évoquez aussi le fait que 6 conseillers ont été « volontairement écartés » mais peut-être que les deux convocations aux réunions de travail du 30 janvier 2023 et du 14 novembre 2023 vous ont échappées ; manque de chance, j'ai la copie des mails envoyés sur votre boîte. Mais il suffit de regarder votre assiduité aux conseils municipaux pour comprendre votre sentiment. Avec des statistiques dignes du TOP 14 : en 2022 : 45 % d'absence aux CM, en 2023 : 81 % d'absence aux CM, en 2024 : c'est mieux, 40 % d'absence, et pour 2025 : 100 % d'absence...

Dans un autre registre, vous évoquez deux terrains disponibles sur la zone d'activité de PETENTOUS. Je serai curieux de connaître vos sources, parce que renseignement pris auprès d'ANGELOTTI, la totalité des terrains sont vendus. Vous confondez par ignorance ou par filouterie terrains disponibles et terrains construits. Mais au vu de votre expertise juridique je laisse à chacun l'appréciation.

Dans le même registre, votre affirmation de la non proximité d'un hydrant pour la parcelle 1475 en zone AUe puisque selon vous situé à plus de 150 mètres. Encore une fois la borne la plus proche est

celle située à côté du déversoir et elle est située à 126 mètres linéaires. Mais sans importance puisque lors du dépôt du permis d'aménager les services de l'état imposeront la mise en place d'un hydrant au frais du porteur de projet dans le périmètre immédiat, sans jeu de mots avec le périmètre immédiat avec la zone de captage de la source du Merlat, dont la 1475 ne fait pas partie à votre grand regret comme sûrement les propriétaires de terrains classés N séparés par une route de terrains classés AU... depuis que le monde est monde un trait délimite les zones.

Je ne pourrai aujourd'hui, par manque de temps, souligner l'ensemble des incohérences entre les écrits de la Treilloise que je reprendrai point par point à la fin de l'enquête. Mais je ne peux m'empêcher de faire un peu de « teasing ». Le 30 novembre 2021 RDC écrivait dans le registre « *Lors de l'entrevue avec BV j'avais transmis la proposition des adhérents de la Treilloise de classer en zone constructible le lieudit la Couillade mais seulement dans sa partie versant coté départementale* ». Le 28 Mars 2025 cette zone ne semble plus justifiée (observation N°48 du 31 mars) ... et oui le vent change souvent de sens à Treilles

Pour finir, Madame la conseillère Municipale, ma chère Danielle, je vous connaissais docteur en droit, docteur en génie civil (pour votre pertinente analyse des bassins de rétention et des volumes d'eau morte) et vous voilà maintenant docteur en science, en écologie du fait de votre affirmation de la présence de faune remarquable situés sur la zone AUE et, bien évidemment comme les ESTAGNELS tout à l'heure, je ne vous ferais pas l'affront de me donner le nom latin ou français des espèces à protéger. Aux yeux de la redondance de vos arguments fallacieux, vous devez aussi posséder le doctorat du radotage puisque sur le même agabi que la vérité relative, vous pensez que répéter un argument faux peut le transformer en vérité. Mais là, il vous manque le doctorat de Magie et je ne peux que vous conseiller le château de Poudlard en compagnie d'Harry Potter.

Je vous remercie.